

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JUIN 2014

Nombre de Conseillers :

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents | 09 |
| Votants | 11 |

Date de la convocation : 10 juin 2014

Le dix-neuf juin deux mil quatorze à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de BANNEGON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude DESOBLIN., Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants:

Mmes BONNET Bénédicte, GUEZET Véronique, et MM MORAT Serge, RAMEAU Michel, ANDRE Philippe, CORDEBOIS Laurent, CHARPY Gérard, BILBEAU Jérôme, DESOBLIN Claude.

Absent excusé : MALIN Madeleine et CAMPOS Valérie

Pouvoir : de MALIN Madeleine à BONNET Bénédicte et de CAMPOS Valérie à Claude DESOBLIN

Secrétaire : BILBEAU Jérôme.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1- Subventions exceptionnelles (OCCE et Amicale des sapeurs-pompiers)

Le maire informe que les mandats au profit de l'amicale des pompiers et de l'OCCE ont été rejetés par la trésorerie par manque de délibérations nominatives. Il demande aux conseillers de prendre celles-ci pour effectuer à nouveau le versement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de verser une subvention de cent euros à l'OCCE pour le voyage du 26 mai à Paris (Cette somme sera imputée à l'article 657414)
- DECIDE de verser une subvention de cent soixante-dix euros à l'amicale des sapeurs-pompiers de Bannegon (Cette somme sera imputée à l'article 657417).

2- Décision modificative (budget RPI)

Le maire explique que la subvention allouée au budget 2014 pour le RPI est insuffisamment provisionnée, du fait que la CDC du Dunois a refusé de prendre en compte l'augmentation importante du budget 2014 du RPI et s'acquittera de sa participation à hauteur du budget 2013 qu'elle avait déjà trouvé excessif; il convient donc de prendre la décision modification suivante :

| | |
|--------------------------------|------------|
| Chap. 022 (dépenses imprévues) | - 5110.00€ |
| Chap. 65 – article 655409 | + 5110.00€ |

A l'unanimité, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré:

- D'émettre un avis favorable à cette modification budgétaire.

3-Renouvellement du contrat CUI

Le contrat de Luc Kiefer arrivant à son terme le 07 juillet, le maire propose de le renouveler pour un an. (Contrat aidé à 90% sur la base hebdomadaire de 20 heures).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de recruter M. Luc KIEFER en contrat unique d'insertion dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi » à compter du 08 juillet 2014,
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée de 12 mois, (avec possibilité de renouvellement)
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine,
- INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire soit 9.53€ (au 1^{er} Janvier 2014)
- AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention avec CAP EMPLOI 18.

4- Démarrage et détermination de la fréquence du marché du dimanche matin

Le maire rapporte au conseil que le premier marché aura lieu dimanche 29 juin et qu'une dizaine d'exposants se proposent de venir. Le prix de l'emplacement est fixé à 2€.

5- Fixation des dates de la réunion des commissions communales (bâtiments, chemins, canal)

Commission des chemins : lundi 30 juin à 9h – RV en mairie

Commission des bâtiments : lundi 23 juin à 19h30 – RV en mairie

Commission du canal : mercredi 25 juin à 19h30 – RV en mairie

6- Fête du 14 juillet

Le maire informe que 2 sonneurs de trompes de chasse participeront au 14 juillet pour un montant de 180€.

7- Dossier Sagonin

En raison de la procédure de recouvrement des créances lancée par la commune de bannegon à l'encontre de M. Evrad Eric et/ou Madame Evrad, le maire demande au conseil l'autorisation d'effectuer toute démarche judiciaire nécessaire auprès de tous les hommes de loi afférents.

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Considérant qu'il y a lieu de désigner un avocat pour représenter et défendre les intérêts communaux dans cette affaire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'ester en justice et de désigner la SCP Sorel et Associés, avocats à Bourges afin de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance et diligenter la procédure contre Monsieur et/ou Madame EVRAD.

8- Dossier Watelet

Le maire informe de la prise en charge des 6 premiers mois de salaire de Mme WATELET par la commune du Pondy et des sommes dues (par chaque commune de l'ancienne CDC du Berry Charentonnais) pour son remboursement. Il rappelle que Mme Watelet est depuis 16 mois sans affectation de poste.

9- Devis électricité

Le maire présente les différents devis pour travaux électriques (EURL Clain et Joël DURIN).

A l'unanimité, le conseil décide de donner suite au devis de :

- EURL CLAIN pour un montant TTC de 758,10€
- Joël DURIN pour un montant global TTC de 905.76€

10- Courrier SDE18

Le maire présente la réponse de l'ADEME au SDE 18 concernant le financement des infrastructures de recharge de véhicules électriques dans le Cher.

11- Demandes de subvention

L'AFM TELETHON, VIE LIBRE, Association des Amis de la Bibliothèque du Cher, les virades de l'espoir, l'école de musique de Dun/Auron. Suite au courrier de ces différentes associations, le maire informe que le conseil doit se prononcer sur l'attribution ou non d'une subvention.

A l'unanimité, le conseil accepte de verser 40€ à l'école de de musique de Dun mais donne un avis défavorable pour les autres demandes.

12- fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que :

- ayant fixé le nombre à 10, le conseil municipal doit élire 5 conseillers municipaux. En effet, le conseil d'administration du CCAS est composé à parité de membres élus et de personnes extérieures.
- M. le maire ne peut pas figurer parmi les membres (ni élus, ni désignés). En effet, en sa qualité de maire, il est

président de droit. Il ne peut donc pas être désigné ni élu par le conseil municipal pour siéger au CCAS.

Par conséquent, il convient pour le conseil municipal d'élire un 5ème conseiller municipal qui siégera au conseil d'administration du CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire et de choisir Laurent CORDEBOIS comme 5^{ème} membre du CCAS.

13- Choix et élection d'un nouveau membre au RPI

Suite à la démission de Madame Boureau Laëtitia au sein du Syndicat de regroupement pédagogique, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire. Après avoir voté à bulletin secret, et après en avoir délibéré, le conseil Municipal

DECIDE que

les personnes suivantes, qui ont obtenu la majorité absolue, sont désignées auprès des syndicats intercommunaux:

| <i>SYNDICATS INTERCOMMUNAUX</i> | <i>DELEGUES</i> |
|---|---|
| Regroupement pédagogique (3 titulaires – 3 suppléants) | - 3 titulaires : DESOBLIN Claude, Véronique GUEZET Sandra BILBEAU. - 3 suppléants : CAMPOS Valérie, MORAT Serge, MICHEL Magali |

Questions diverses

Repas des pompiers : Le repas aura lieu le 11 juillet 2014 à 20h30.

Comice agricole 2015 : une réunion préparatoire aura lieu le 30 juin à Charenton.

Congés annuels

Monsieur Bonnet sera en congé d'été du 21 juillet au 08 aout 2014.

Madame Aufort sera en congé d'été du 09 au 20 juillet puis du 13 au 31 aout 2014.

Courriers reçus

- Le Conseil Général du Cher concernant l'examen de la demande de subvention pour l'achat du tracteur.
- Mme Boureau Laetitia (courrier adressé au président du RPI)
- L'ALC suite à une épreuve cycliste sur le territoire de la commune le 31 aout 2014.

Tour de Table

- Le tarif de location de la salle des fêtes est trop élevé ; le conseil va étudier la question.
- La commune devrait percevoir une subvention pour les travaux engagés lors du remplacement du poteau à incendie.
- Le Pays Berry Saint Amandois propose certaines subventions dans le domaine énergétique.
- Il a été demandé que la chasse sur les terrains communaux et berges de canal soit réservée aux seuls habitants de la commune.
- Les dictionnaires pour les futurs élèves de 6^{ème} seront distribués à l'école de Bannegon le vendredi 27 juin à 16h en présence des maires des 3 communes.
- L'actuelle institutrice de Bannegon (Mme Pinon) intégrera, selon ses vœux, l'école maternelle de Dun sur Auron à la rentrée prochaine. Un nouvel enseignant sera nommé à Bannegon par l'inspection académique.
- Mme Guézet est à nouveau sollicitée pour proposer des concerts sur la commune.
- Il est rappelé que les tables et chaises communales restent dans la commune et sont exclusivement mises à la disposition des habitants de la commune.

Fin de la séance à 22h45